

Montréal, ville verte?

Mark London

Number 21, Fall 1983

Le patrimoine vert

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18899ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

London, M. (1983). Montréal, ville verte? *Continuité*, (21), 18–21.

MONTRÉAL, VILLE VERTE?

Mark London

Directeur exécutif d'Héritage Montréal
(traduit par Thérèse Aquin)



Les marchés se multiplient près des bouches de métro et dans les parcs: les autorités ont révisé leur vieille attitude négative. Longtemps considérés laids et insalubres, les marchés servent maintenant d'attactions dans la ville.

18

Chaque été, depuis plus de 140 ans, un quadrilatère planté d'érables généreux étale ses charmes verdoyants au pied de Braemar, magnifique résidence de style *Regency* située à Westmount, sur le versant sud du Mont-Royal. Il y a quelques années, des constructeurs sont venus ériger devant Braemar trois maisons en rangée qui bouchent la vue. Non loin de là, une partie importante d'un lieu connu depuis le XVII^e siècle sous le nom de Fort de la Montagne, les jardins du Grand Séminaire de Montréal, cédait la place il y a deux ans à

des immeubles. À l'extrémité Est de la ville, la municipalité entretient un immense terrain de golf aux pentes agréablement ondulées, le parc Viau. Une bonne portion de cette oasis s'évanouit comme un mirage en 1976 avec l'installation de deux pyramides géantes destinées à loger pendant quatre semaines les gymnastes des Jeux Olympiques.

ESPACES ENGLOUTIS

Publics ou privés, grands ou petits, les espaces verts de Montréal sont engloutis à toute vitesse par l'avidité

des constructeurs d'habitations particulièrement friands de copropriétés. De fait, ces dernières années, il s'est livré plus de batailles sur la scène publique pour protéger les espaces découverts que pour sauver des bâtiments anciens en péril.

La lutte pour l'île Rochon est de celles-là. En 1979, les habitants de Rivières-des-Prairies, au nord de l'île de Montréal, apprenaient avec stupeur que leur petit îlot déjà si menacé allait subir un coup fatal. Il venait d'être vendu à des promoteurs et on allait littéralement le couvrir de copropriétés en hauteur. Bien que le

règlement de zonage eût déjà affecté l'île Rochon d'habitation de faible densité, personne ne s'y était encore livré au démon de la construction. «*Pour une bonne raison*», nous dit Louise Desmarais qui habite les environs depuis toujours et dont le plaisir de jeunesse était de grimper dans les grands érables argentés qui ceinturent l'île de Montréal. Chaque année, au printemps, l'île Rochon est inondée par les crues de la rivière des Prairies.

L'île étant classée officiellement dans la catégorie des terres inondables, le projet n'a pu obtenir un prêt garanti de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La Ville de Montréal n'en fit aucun cas. Elle poursuit ses négociations avec les frères Argento, nouveaux propriétaires de l'île Rochon, jusqu'à conclusion d'un accord pour la construction de 700 logis répartis dans quatre tours de 22 étages chacune. Elle émettait néanmoins une réserve: le permis de construire ne serait accordé que si le ministre de l'Environnement québécois donnait son aval. Les citoyens se regroupèrent pour s'opposer au projet. Entre-temps, les frères Argento avaient modestement rebaptisé l'îlot, l'île d'Argent! Les défenseurs de l'environnement se demandaient pourquoi il fallait boucher l'accès de la rivière au public quand des terrains étaient disponibles ailleurs à Rivière-des-Prairies. Pourquoi le Conseil municipal dépensait-il des millions de dollars pour reboiser des terres raboteuses le long des berges quand la nature lui en offrait de toutes prêtes? Fallait-il retirer la denrée rare que sont les espaces verts dans cette banlieue annexée récemment et dont la population avait doublé en six ans?

Pour toutes ces raisons, le ministre de l'Environnement jugea le projet inacceptable. Or, quand la Ville apprit la décision de la Province, elle vota une résolution qui exemptait l'île d'Argent de l'obligation de se conformer au règlement provincial. Reconnaissants, les frères Argento surent remplir leur devoir. Leur contribution à la campagne électorale du maire Drapeau, l'automne dernier, ne passa pas inaperçue.

Des expériences désastreuses comme celle de l'île d'Argent ont tiré les Montréalais de leur léthargie. Ils ont brusquement pris conscience que la conception du développement

domiciliaire à l'Hôtel de ville avait changé depuis des décennies. Ils doivent faire face maintenant une triste réalité: il leur reste quelques belles terres mais les boisés et les parcelles de terrain en bordure de l'eau se font rares.

UNE PÉNURIE IMPORTANTE

La pénurie d'espaces verts à Montréal est bien connue. D'après les normes nord-américaines, il manque à Montréal de 5 000 à 15 000 hectares pour répondre correctement aux besoins de la population. Cette situation critique résulte de plusieurs facteurs.

Le premier est le solide mépris de l'Administration montréalaise pour tout ce qui concerne les espaces verts. Son manque d'intérêt manifeste pour l'acquisition de nouveaux parcs s'est doublé d'une complaisance à couvrir d'immeubles de toute taille, ou à détourner de leur fin, ceux que les générations précédentes lui avaient légués. De la place Chaboillez, elle a fait un planétarium et un terrain de stationnement. De l'île Notre-Dame, une piste pour les courses de Formule 1. Du parc Viau, un village olympique. Elle a même permis à la Province de couper en deux la place Viger pour l'ouverture d'une voie rapide.

Ironie du sort, le mouvement en faveur de la conservation des bâtiments anciens a nui aux espaces verts du centre-ville. Depuis une dizaine d'années, les exilés de banlieue redécouvrent le charme de vivre en ville et exigent de plus en plus de logements. Les gestionnaires municipaux se sont attachés à revitaliser les quartiers centraux, s'opposant un moment à la destruction systématique des terres arables par les lotissements des cités-dortoirs. Après une saignée de 200 000 habitants, dont la fuite était attribuable aux innombrables démolitions et à la laideur des rues, la Ville a mis sur pied des programmes susceptibles de ramener les enfants prodiges. L'un d'eux, l'Opération 20 000 logements, consiste à vendre à des prix alléchants les terrains inoccupés aux constructeurs d'habitations. Il s'agit souvent de parcs ou de terrains zonés comme tels.

Le deuxième facteur au manque flagrant d'espaces verts est propre au Québec. Il tient au bouleversement

récent des institutions religieuses. A une époque, les Sulpiciens possédaient toute l'île de Montréal. Diverses communautés sont venues s'y installer par la suite, construisant écoles et hôpitaux, souvent sur de vastes domaines. Certaines d'entre elles possèdent encore de grandes étendues de terre. Depuis la Révolution tranquille, la Province s'est dotée d'un réseau public d'enseignement et d'établissements de santé. Les congrégations se sont retrouvées avec la portion congrue des deux secteurs. Aujourd'hui, elles manquent de soutien financier de la part des collectivités et leurs dépenses ne cessent d'augmenter. Leur situation économique se complique: le traitement de faveur qui les exemptait de l'impôt foncier a pris fin. En général trop fières pour solliciter l'aide du public, elles se trouvent réduites à vendre au plus offrant une partie de leurs terres, comme ce fut le cas pour les jardins du Grand Séminaire. Il y a peu de temps, les Sulpiciens vendaient aussi un immense terrain à Ahuntsic, au nord de Montréal, pour les besoins de l'Opération 20 000 logements.

UNE DIFFÉRENCE CULTURELLE

Certains affirment que les autorités municipales cèdent les espaces inoccupés de la ville aux promoteurs et constructeurs privés à cause d'une différence culturelle. Selon une étude effectuée par INRS-Urbanisation en 1981, les parcs de Montréal sont fréquentés par deux fois plus de non francophones que de francophones. La raison en est d'abord que la totalité du sol affecté aux parcs est cinq fois plus grande dans les quartiers habités par la classe aisée, constituée de gens d'origines diverses, que dans les quartiers ouvriers peuplés de Canadiens-français. Il se peut que ce soit une question de tradition. Contrairement aux Canadiens anglais et aux groupes ethniques, une grande partie de la population canadienne-française vient des régions rurales. Elle n'aurait pas l'habitude de fréquenter les parcs. Un fait demeure. Le parc de la Montagne, situé au centre de la ville et accessible également à tous, est fréquenté dans une large mesure par la population de langue anglaise.

L'une des raisons du manque inquiétant d'espaces verts à Montréal tient peut-être à l'absence d'un groupement consacré à les défendre, comme *Sauvons Montréal* et *Héritage Montréal* l'ont fait pour le patrimoine architectural et les vieux quartiers. Le regroupement *Espaces verts*, maintenant disparu, s'était formé pour la sauvegarde des jardins des Sulpiciens et avait fini par élargir ses bases. À plusieurs reprises depuis, on a vainement cherché à former une association à l'échelle de la ville. Le fait est d'autant plus désolant que les Montréalais n'ont plus voix au chapitre, à toutes fins pratiques, lorsqu'il est question de l'aménagement de leur ville. Il faut dire que concrètement, il ne se fait pas d'urbanisme.

UNE POLITIQUE À DÉFINIR

Les pouvoirs publics montréalais négligent depuis longtemps les parcs. Historiquement, la Ville a fait l'acquisition de ses parcs les plus importants au gré du hasard et des circonstances, et sans plan défini. Le parc Lafontaine et l'île Sainte-Hélène ont échappé aux ravages de la construction parce qu'ils avaient servi pendant longtemps à des fins militaires et que le gouvernement fédéral les offrait à la Ville pour un montant symbolique.

Les adeptes de la conservation de l'environnement rêvent d'un retour à l'esprit qui a permis la création, en 1870, du parc Mont-Royal. La ville ne comptait alors que 110 000 habi-

mettre au point un plan dans lequel seraient spécifiquement désignées les aires réservées à la construction. Il faudrait de plus émettre des lignes de conduite précises pour que soit respecté le caractère des quartiers. Hubert Simard souhaite aussi modifier l'impôt foncier et faciliter la participation active du public aux prises de décisions à l'Hôtel de ville. Les communautés religieuses pourraient être de nouveau exemptes d'impôt foncier mais on tiendrait un compte rigoureux de ce qu'elles n'auraient pas payé. La vente de leurs propriétés à des constructeurs entraînerait le remboursement de cette taxe à la Ville. «L'acquisition de terrains, déclare-t-il, devrait devenir le premier souci à tous les paliers de gouvernement et avoir préséance sur la préoccupation actuelle qui est l'aménagement paysager.» Des regroupements de citoyens pourraient même administrer certains parcs, ce qui favoriserait la participation populaire et réduirait les frais de gestion. «Les gouvernements, poursuit-il, doivent enfin reconnaître que lorsqu'il y a pénurie d'argent et d'énergie, les gens ne peuvent pas s'offrir le luxe de fuir à la campagne la fin de la semaine ou de passer leurs vacances loin de la ville. En conséquence, ils doivent pouvoir s'y délasser et respirer l'air pur autour d'eux.»

DES PRESSIONS PUBLIQUES EFFICACES

La situation n'est quand même pas sans espoir. Les pressions du public font bouger les gouvernements. La Province a versé dix millions de dollars au cours des dernières années à la Communauté urbaine de Montréal pour l'acquisition de terrains destinés à la création de huit parcs régionaux. La CUM a jeté son dévolu sur les sols les moins chers, le long des berges nord de l'île de Montréal.

Le Conseil de ville de Westmount n'a pu empêcher l'érection de maisonnettes devant Braemar. Il a acquiescé cependant à la demande des citoyens exigeant une étude sur les grandes propriétés qu'ils jugeaient opportun de conserver. Leur démarche a mené à la promulgation d'une série de règlements. Ceux-ci empêcheront de nouveaux cas *Braemar*, ils abolissent notamment les règlements préjudiciables et compor-



L'opération 20 000 logements offre aux promoteurs les terrains inoccupés du centre-ville à des prix alléchants. Les jardins communautaires dispersés dans la ville de Montréal disparaîtront-ils sous la vague de ces nouvelles constructions?

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) n'a pas encore adopté le plan directeur de l'île, bien qu'elle y soit obligée depuis 1973. Une révision de sa charte lui accorde maintenant deux ans pour s'exécuter. Elle contraint aussi à l'adoption d'un plan d'aménagement tous les autres membres de la CUM conformément à la loi provinciale, après consultation populaire. Elle les astreint même à des référendums pour changer les règlements de zonage. Toutefois, la Ville de Montréal n'est pas soumise à cette loi et le maire peut à volonté distribuer parcs et espaces verts aux constructeurs de tours sans en débattre avec ses citoyens. Bien souvent, sans consulter le Service d'urbanisme, les travaux sont confiés à la nouvelle agence de développement économique, la CIDEM, dont le statut l'exempte de tout contrôle public.

tants. Pourtant, les administrateurs municipaux de l'époque décidèrent que la montagne revenait aux citoyens de la ville qui portait son nom. On dépensa un million de dollars, somme fabuleuse à l'époque. Elle servit à exproprier 182 hectares au sommet de la colline, à même les propriétés encore inutilisées pour le cimetière, et on retint les services du célèbre architecte paysagiste américain, Frederick Law Olmstead, pour dessiner le plan d'un parc. Cette politique devrait s'appliquer aujourd'hui à tous les espaces verts de Montréal.

Le travail de M. Hubert Simard vise cette fin. Conseiller municipal élu l'automne dernier par l'opposition, M. Simard fut l'un des dirigeants de la campagne organisée pour conserver le parc Wilderton. Ce parc est situé sur le versant nord de la montagne. Selon Simard, Montréal devrait

tent des dispositions interdisant la construction de nouveaux bâtiments qui obstruent l'espace autour d'un monument historique. Ils règlementent la dimension exacte des lots des nouveaux parcellaires en la fixant sur la dimension moyenne des lots adjacents.

Les pressions des citoyens ont ébranlé la mairie. Aux dernières élections, les résultats cumulés ont donné la majorité des voix aux partis d'opposition, à la fois pour le siège du maire et ceux des conseillers; leur désunion a permis cependant la réélection de Jean Drapeau. Ces partis avaient inscrit la protection de l'environnement dans leur programme électoral. L'administration municipale a lancé récemment plusieurs

d'installer clôtures et remises et laissent aux associations de quartier les détails d'organisation et de gestion.

Contrairement à la majorité des villes qui offrent ce type de service, Montréal ne perçoit aucun droit pour l'utilisation de ses terrains. Elle a même accru le nombre de parcelles cultivables en louant à ses frais des propriétés d'Hydro-Québec sous ses lignes à haute tension. Elle offre aussi des cours du soir aux bénévoles, préposés à la surveillance de ces jardins.

Montréal s'occupe aussi de revitaliser les quartiers très peuplés, là où des maisons en longues rangées disputent le moindre brin d'herbe aux trottoirs. Dans les cours recouvertes d'asphalte et dans les rues, l'automobile a chassé la nature. La Ville rever-

toutes les cours, elle espère que cette initiative servira d'exemple à ceux qui voudront prendre la relève.

Environ 30 millions de dollars ont été dépensés par la Ville pour réaménager et redécorer ses artères commerciales lors des dernières années pré-électorales afin de concurrencer, comme partout ailleurs, les centres commerciaux de banlieue. D'après une étude de George Kapeles effectuée pour le compte de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, la popularité de ces programmes en Amérique du Nord s'explique surtout parce qu'ils permettent aux politiciens de se montrer ostensiblement généreux à la veille des élections. L'auteur remarque cependant que ce type d'aménagement nuit plus qu'il n'améliore la situation. La revitalisation des secteurs commerciaux nécessite une planification qui n'implique pas nécessairement l'aménagement paysager.

LES BIENFAITS D'UN POUVOIR VERT

Il y a 20 ans, le maire Drapeau prétendait que les marchés publics, laids et insalubres, concurrençaient déloyalement les magasins d'alimentation, obligés de payer des taxes. On ferma tous les marchés de la ville sauf ceux de Jean-Talon et d'Atwater, respectés par la population. Aujourd'hui, les autorités revisitent leur attitude négative et facilitent la réouverture de marchés sous des chapiteaux rouge et blanc, çà et là, près des bouches de métro et dans les parcs. Même si parfois des tables couvertes de sirop d'érable et de philodendrons obstruent l'entrée de très belles places, la présence des marchés créent une atmosphère rappelant celle des parcs.

La découverte récente par la mairie de Montréal du «pouvoir vert» est de bon augure. Bien que ses efforts se résument surtout à des améliorations superficielles, ils agrémentent néanmoins la vie urbaine des piétons. Les autorités doivent maintenant aborder de front la question des parcs et des grands espaces découverts. Ils ont fait un pas dans la bonne direction mais il leur reste toute la route à parcourir. ■



Un large trottoir relie le mur placardé de cet édifice à la rue. De jeunes arbres alignés dans un espace hostile bordent le nouvel aménagement. L'automobile a chassé la nature et la Ville reverdit systématiquement... Le résultat est-il heureux?

Mark London

programmes pour améliorer ses espaces découverts. Elle s'est concentrée sur des interventions rapides et limitées, touchant surtout l'embellissement des rues, des terrains de stationnement, des ruelles et la création de jardins communautaires. Le succès de ceux-ci a été foudroyant, et toute la population s'en est réjouie.

DES UTILISATIONS VARIÉES

Les jardins communautaires sont nés en 1976, suite à une pétition de Montréalais des abords du parc Lafontaine qui désiraient jardiner sur une propriété de la Ville. Cette dernière acquiesça, ce qui lui valut d'être assaillie de multiples demandes. Depuis, Montréal s'est doté de 60 jardins communautaires qui regroupent quelque 6000 parcelles cultivées. Les services municipaux s'occupent

dit systématiquement. Elle a élargi les trottoirs et planté 10 000 arbres l'an dernier. Les terrains vagues deviennent des mini-parcs. Mais le temps presse: à la fin de l'année cesseront les subventions gouvernementales, fixées à 75 % du coût des travaux.

Montréal a cherché par divers moyens à rehausser l'apparence des ruelles à l'intérieur et à l'extérieur des zones désignées admissibles aux programmes d'amélioration de quartier. Des fonds ont été mis à la disposition de ceux, entre autres, qui acceptaient de se débarrasser de leurs vieux hangars, souvent cause d'incendie. La réalisation de 20 projets de démonstration intitulés *Une place au soleil* a entraîné dans certains cas l'interdiction des voitures et la transformation des ruelles en aires paysagées aux frais de la municipalité. Comme la ville ne peut aménager